



Procès-verbal
Le mardi, 14 décembre 1999 - n° 78

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 04.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 226 Loi concernant Agropur, Coopérative agro-alimentaire. — Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et peut être adopté avant le 21 décembre 1999, sous réserve de l'article 22 du Règlement.

(Dépôt n° 815-19991214)

M. Paré (Lotbinière) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 226, Loi concernant Agropur, Coopérative agro-alimentaire.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 226 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation et le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Dépôts de documents

M. Legault, ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, dépose :

Le rapport annuel du Conseil supérieur de l'éducation, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 816-19991214)

14 décembre 1999

Le rapport annuel du Conseil supérieur de l'éducation sur l'état et les besoins de l'éducation, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 817-19991214)

Mme Lemieux, ministre d'État au Travail et à l'Emploi, dépose :

Le rapport annuel de la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ), pour l'exercice financier terminé le 31 juillet 1999.

(Dépôt n° 818-19991214)

M. Rochon, ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie, dépose :

Le rapport annuel du Fonds pour la Formation de Chercheurs et l'Aide à la Recherche (FCAR), pour l'exercice financier terminé le 31 mai 1999.

(Dépôt n° 819-19991214)

M. le Président dépose :

Le rapport annuel du Protecteur du citoyen, intitulé « Les Parlementaires de l'an 2000 : en amont des lois », pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 820-19991214)

Dépôts de rapports de commissions

Mme Carrier-Perreault (Chutes-de-la-Chaudière), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, le 30 novembre, les 1^{er}, 2, 3, 8, 9 et 10 décembre 1999, a étudié en détail le projet de loi :

n° 67 Loi modifiant la Loi sur les normes du travail en matière de disparités de traitement. Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 821-19991214)

14 décembre 1999

M. Bertrand (Charlevoix), à titre de président, dépose les rapports de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation qui :

- le 10 décembre 1999, a étudié en détail le projet de loi :

n° 96 Loi modifiant la Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles. Rapporté sans amendement.
(Dépôt n° 822-19991214)

- le 10 décembre 1999, a étudié en détail le projet de loi :

n° 199 Loi sur les races animales du patrimoine agricole du Québec. Rapporté avec un amendement.
(Dépôt n° 823-19991214)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Sirros (Laurier-Dorion) présente une motion concernant une consultation publique élargie sur la gestion et l'administration d'Emploi-Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Brassard, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 81, Loi concernant le regroupement de la Municipalité de Mont-Tremblant, de la Ville de Saint-Jovite, de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de la Paroisse de Saint-Jovite;

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 89, Loi modifiant la Loi sur les transports en matière de camionnage en vrac;

14 décembre 1999

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 3, Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives, et du projet de loi n° 82, Loi sur l'administration publique;
- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 83, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie et d'autres dispositions législatives.

M. le Président donne les avis suivants :

- la Commission des institutions se réunira en séance de travail afin d'examiner une proposition de mandat d'initiative concernant le financement du parti de l'Action démocratique du Québec.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement relatif au projet de loi n° 90, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives concernant la gestion des matières résiduelles.

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

Adoption

M. Bégin, ministre de l'Environnement, propose que le projet de loi n° 91, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement concernant la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement de certains projets, soit adopté.

14 décembre 1999

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 91 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 84, Loi modifiant la Loi sur la Société des loteries du Québec.

Un débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Williams (Nelligan) dépose :

La politique de Loto-Québec quant à l'application de la *Loi interdisant la vente de produits de loterie aux mineurs*.

(Dépôt n° 824-19991214)

Un ajout à la page 4 dudit document.

(Dépôt n° 825-19991214)

Le débat terminé, le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 77, Loi sur les centres financiers internationaux, ainsi que les amendements transmis par M. Landry, ministre des Finances.

Les amendements sont déclarés recevables.

Après débat, les amendements sont adoptés.

Le rapport amendé est adopté à la majorité des voix.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 85, Loi modifiant la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit.

14 décembre 1999

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption

M. Landry, ministre des Finances, propose que le projet de loi n° 92, Loi sur le ministère des Finances, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

À 13 heures, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 06.

Adoption

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Landry, ministre des Finances, proposant que le projet de loi n° 92, Loi sur le ministère des Finances, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 92 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 22, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les régimes de retraite dans les secteurs public et parapublic, ainsi que l'amendement transmis par M. Léonard, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor.

L'amendement est déclaré recevable.

Après débat, l'amendement est adopté.

14 décembre 1999

Le rapport amendé est adopté.

Adoption du principe

Mme Lemieux, ministre du Travail, propose que le principe du projet de loi n° 79, Loi modifiant la Loi sur la santé et la sécurité du travail, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 79 est adopté.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 79 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 237 du Règlement, M. Boisclair, ministre responsable de la Régie des installations olympiques, propose que le principe du projet de loi n° 98, Loi modifiant la Loi sur la Régie des installations olympiques, soit maintenant adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 98 est adopté.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 98 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission plénière.

Commission plénière

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 98, Loi modifiant la Loi sur la Régie des installations olympiques.

Le projet de loi n° 98 est étudié en commission plénière, puis il est rapporté.

Le rapport est adopté.

Adoption

14 décembre 1999

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 22 et 230 du Règlement, M. Boisclair, ministre responsable de la Régie des installations olympiques, propose que le projet de loi n° 98, Loi modifiant la Loi sur la Régie des installations olympiques, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 98 est adopté.

Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

M. Bergman (D'Arcy-McGee) propose que le principe du projet de loi n° 198, Loi proclamant le Jour commémoratif de l'Holocauste-Yom Hashoah au Québec, soit maintenant adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 198 est adopté.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 198 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission plénière.

Commission plénière

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 198, Loi proclamant le Jour commémoratif de l'Holocauste-Yom Hashoah au Québec.

Le projet de loi n° 198 est étudié en commission plénière, puis il est rapporté.

Le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Bergman (D'Arcy-McGee) propose que le projet de loi n° 198, Loi proclamant le Jour commémoratif de l'Holocauste-Yom Hashoah au Québec, soit adopté.

14 décembre 1999

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

À 18 heures, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 04.

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire relatif au projet de loi n° 95, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale.

Après débat, le rapport est adopté.

À 20 h 14, sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 15 décembre 1999, à 10 heures.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le lundi 13 décembre 1999, à 11 h 35, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Barbeau (Vanier), la représentante du premier ministre, et de M. Bédard, directeur du Secrétariat de l'Assemblée, il a plu à l'honorable Lise Thibault, Lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

14 décembre 1999

- n° 21 Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives d'ordre fiscal;
- n° 58 Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives;
- n° 65 Loi modifiant la Loi sur le ministère du Conseil exécutif en matière d'affaires autochtones;
- n° 76 Loi modifiant la Loi sur l'efficacité énergétique d'appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures;
- n° 78 Loi modifiant de nouveau la Loi sur le développement de la région de la Baie James;
- n° 80 Loi modifiant la Loi sur le recours collectif;
- n° 88 Loi modifiant la Loi sur l'immigration au Québec;
- n° 206 Loi modifiant de nouveau la charte de Les Filles de Jésus (Trois-Rivières);
- n° 210 Loi modifiant la Charte de la Ville de Québec.

14 décembre 1999

Le président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU